**CONVENTION DE STAGE**

***La présente convention devra être préparée en deux exemplaires originaux***

***dont un à soumettre à l’entreprise d’accueil et un à rendre à l’ISLN.***

***Le stagiaire est censé suivre un programme de stage. Il est assisté par un encadreur universitaire de l’Institut Supérieur des Langues de Nabeul (ISLN) et par un maître de stage de l’entreprise d’accueil. Le stage est sanctionné par la préparation d’un mémoire qui sera soutenu par la suite devant un jury en vue de l’obtention du diplôme de la licence appliquée.***

*Textes de référence : -Loi n° 2009-21 du 28 avril 2009, fixant le cadre général de la formation pratique des étudiants de l’enseignement supérieur au sein des administrations, des entreprises ou des établissements publics ou privés, et notamment les articles 2, 3 et 4 de cette loi.*

 *- Décret n° 2008-3123 du 22 septembre 2008 et le décret n°2012-1232 du 27 juillet 2012, fixant le cadre général du régime des études et les conditions d’obtention du diplôme national de licence dans les différents domaines de formation, mentions, parcours et spécialités du système « LMD », et notamment les articles 8 et 36 de ce décret.*

 *-Arrêté du ministre de l’enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la technologie du 30 juin 2009 telque modifié par l’arrêté du 19 octobre 2012, fixant le guide unifié de l’utilisation du système des crédits et les règles générales d’évaluation et le passage dans le diplôme national de licence dans les différents domaines de formation, mentions, parcours et spécialités du système « LMD », et notamment les articles 20, 21 et 22 de cet arrêté.*

**ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention règle les rapports entre :

* **L’Institut Supérieur des Langues de Nabeul,** représenté par sa directrice, Madame Najoua RIAHI et, par délégation, par Monsieur Abdelkader LARIBI, le directeur des études et des stages.
* Et **l’entreprise d’accueil,**

Nom de l’entreprise : *……………………………………………………………………………………………….*

Représentée par : *…………………………………………………………………………………………………….*

En qualité de : *………………………………………………………………………………………………………..*

Adresse : *……………………………………………………………………………………………………………...*

Tél : *…………………………………………………………* Fax : *…………………………………………………*

E-mail : *………………………………………………………* Site Web : *……………………………………….*

Nature de l’activité de l’entreprise : *……………………………………………………………………………..*

Elle concerne **le stage de fin d’études** effectué par:

Nom et Prénom de l’étudiant(e) : *…………………………………………………………………………………*

N° CIN (ou passeport pour les étudiants étrangers): *…………………………………………………………………..*

Date et lieu de naissance : *…………………………………………………………………………………………*

Nationalité : *………………………………………………………………………………………………………….*

Adresse : *……………………………………………………………………………………………………………...*

Tél : *…………………………………………………* E-mail : *……………………………………………………..*

Niveau d’études : ………………………………………………………………………………………..

Licence et Spécialité : ……………………………………………………………………………………

Ci-après dénommé(e) **stagiaire**.

**ARTICLE 2 : OBJECTIFS DU STAGE**

Le stage de fin d’études a pour objet de permettre à l’étudiant(e) de mettre en pratique les outils théoriques et méthodologiques acquis au cours de sa formation, d'identifier ses compétences et de conforter son objectif professionnel.

**ARTICLE 3 : MAÎTRE DE STAGE**

Tout au long de son stage, le stagiaire devra être encadré par un Maître de stage issu et désigné par l’entreprise.

**ARTICLE 4 : LE PROGRAMME DE STAGE**

Le programme du stage est établi par le maître de stage de l’organisme de l’accueil en accord avec l’encadreur universitaire à l’Institut Supérieur des Langues de Nabeul.

**ARTICLE 5 : LIEU ET DUREE DE STAGE**

Le stage aura lieu auprès de la Direction / Service de : …………………………………………………

………………………………………………………………………………….………………………..

et se déroulera du …………………………………….. au ……………………………………………..

*En cas de temps partiel : -* Horaires à préciser : *…………………………………..…………………………*

* Jours en entreprise : *………………………………..…………………………*

*En cas de temps plein : -* Horaires à préciser : *…………………………………..……………………………*

**ARTICLE 6 : COUVERTURE SOCIALE ET RESPONSABILITE CIVILE**

Le stagiaire bénéficie, durant la période du stage, de la couverture sociale que lui offre le système de sécurité sociale auquel il est affilié en sa qualité d’étudiant. Il est souscrit lors des son inscription universitaire à l’Institut Supérieur des Langues de Nabeul à la Mutuelle des Accidents Scolaires et Universitaires (Code ISLN : 11050491-004).

En cas d'accident de travail, l’entreprise de stage prévient immédiatement les responsables de l’Institut Supérieur des Langues de Nabeul par fax.

**ARTICLE 7 : CONDITIONS GENERALES DURANT LE STAGE**

Le stagiaire demeure sous son statut d’étudiant. Il reste sous l’autorité et la responsabilité de l’Institut Supérieur des Langues de Nabeul.

Le stagiaire est soumis aux règles de conduite de l’entreprise en ce qui concerne les horaires, le règlement intérieur (absence, discipline) et les visites médicales.

La durée hebdomadaire maximale du travail doit suivre la législation en vigueur.

En cas de manquement à la discipline, le Maître de stage se réserve le droit de mettre fin au stage de l’étudiant. L’Institut Supérieur des Langues de Nabeul devra être informé de cette décision dans les 48 heures.

Au cours du stage, l’étudiant ne pourra exiger aucune rémunération. Toutefois, une indemnité de stage pourrait lui être allouée par l’entreprise d’accueil.

**ARTICLE 8 : CLAUSE DE CONFIDENTIALITE**

Le devoir de réserve est de rigueur absolue. L’étudiant(e) stagiaire prend l’engagement de n’utiliser, en aucun cas, les informations sur l’entreprise ou ses clients dont il pourrait avoir connaissance lors de son stage, pour en faire communication à des tiers ou en susciter la publication, sans accord préalable de la Direction de l’entreprise d’accueil, y compris le mémoire de stage. Cet engagement vaudra non seulement pour la durée du stage mais également après son expiration. L’étudiant(e) s’engage à ne conserver, emporter, ou prendre copie d’aucun document ou logiciel, de quelque nature que ce soit, appartenant à l’entreprise d’accueil, sauf accord de ce dernier.

Les étudiants sont tenus à un droit de réserve et de confidentialité vis-à-vis des informations auxquelles ils peuvent avoir accès au cours du déroulement du stage.

**ARTICLE 9 : ATTESTATION DE STAGE ET EVALUATION DU STAGIAIRE PAR LE MAITRE DU STAGE**

A l’issu du stage, **une attestation de stage** signée par le Maître de stage est délivrée à l’étudiant(e) stagiaire. Celle-ci sera rédigée sur papier-en-tête de l’entreprise d’accueil et mentionnera la durée totale du stage et les activités ou missions suivies.

Par ailleurs, l’Institut Supérieur des Langues de Nabeul met à la disposition de l’étudiant(e) stagiaire **« un Journal de Stage »** auquel est annexée une fiche d’évaluation. Le Maître du stage procèdera à l’évaluation du stagiaire à la fin de la période de stage, et ce selon les critères indiqués sur ladite **« Fiche Evaluation ».**

**ARTICLE 10 : ENCADREMENT PEDAGOGIQUE DU STAGIAIRE ET SOUTENANCE DU MEMOIRE DU STAGE**

Le stage est sanctionné par la préparation d’un mémoire sous la direction d’un enseignant universitaire de l’Institut Supérieur des Langues de Nabeul qui sera soutenu par la suite devant un jury.

L’étudiant(e) bénéficie, au cours de la période de stage de l’encadrement, de l’accompagnement pédagogique et du suivi assurés par un encadreur universitaire parmi les enseignants de l’Institut Supérieur des Langues de Nabeul. A cet effet, l’étudiant(e) stagiaire est appelé(e) à assister à **une séance d’encadrement hebdomadaire avec son encadreur universitaire à l’Institut** pour faire le point sur l’avancement du stage et du mémoire **et ce selon un calendrier fixé par l’ISLN**.

Fait en double exemplaires à ……………, le ………......

**Le représentant de l'entreprise**

**ou l’organisme d’accueil**

**Signature et cachet**

**L’étudiant(e) stagiaire**

**Le Directeur des Etudes**

**et des Stages**

**à l’Institut Supérieur des Langues de Nabeul**

**Abdelkader LARIBI**